

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **89810222.3**

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **A 44 B 11/22**

22 Date de dépôt: **21.03.89**

30 Priorité: **18.04.88 CH 1417/88**

43 Date de publication de la demande:  
**25.10.89 Bulletin 89/43**

84 Etats contractants désignés: **DE FR GB IT**

71 Demandeur: **Roventa-Henex SA**  
**Fabrique d'horlogerie Quai du Bas 92**  
**CH-2501 Bienne (CH)**

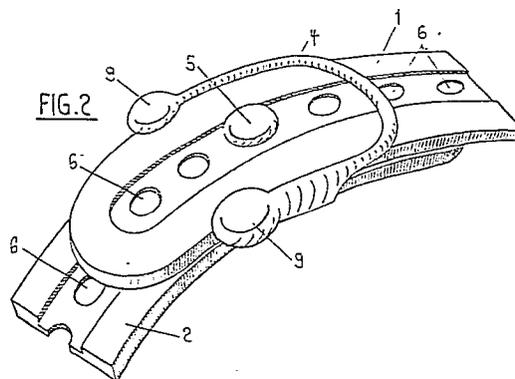
72 Inventeur: **Burgener, Eddy**  
**Rue du Midi 15**  
**CH-2740 Moutier (CH)**

**Burgener, François**  
**Dime 2**  
**CH-2072 St. Blaise (CH)**

74 Mandataire: **Steiner, Martin et al**  
**c/o AMMANN INGENIEURS-CONSEILS EN PROPRIETE**  
**INTELLECTUELLE SA BERNE Schwarztorstrasse 31**  
**CH-3001 Bern (CH)**

54 **Bracelet de montre.**

57 Le bracelet est formé de deux brins (1,2) porteurs d'une pluralité de trous (6) sur leur ligne médiane. Une boucle (4) porteuse d'un bouton (5) destiné à être introduit dans les trous peut être déplacée sur le brin intérieur (2) du bracelet de manière à être positionnée à l'opposé de la montre. A l'état fermé du bracelet, le bouton (5) traverse les deux brins (1,2) par les trous de ceux-ci et maintient ces brins assemblés l'un à l'autre.



**Description****BRACELET DE MONTRE**

La présente invention concerne un bracelet de montre réglable selon la dimension du poignet. L'invention se propose de réaliser un bracelet dans lequel une boucle mobile peut toujours être positionnée pour se trouver sur le poignet à l'opposé de la montre.

L'invention va être décrite plus en détail ci-après. à l'aide d'un exemple d'exécution illustré dans le dessin.

La figure 1 est une vue latérale du bracelet monté à la montre,

La figure 2 est une vue agrandie en perspective de la boucle montrant comment celle-ci permet la liaison des brins du bracelet, et

La figure 3 montre une seconde forme d'exécution de la boucle.

La figure 1 montre le bracelet comprenant un brin extérieur 1 et un brin intérieur 2 monté à la montre 3. A l'opposé de celle-ci, à l'endroit de la superposition des brins, se trouve une boucle 4 avec un bouton 5. Les brins 1 et 2 comportent des séries de trous 6 sur leur ligne médiane. La figure 2 montre que le bouton 5, engagé dans les trous 6, traverse les deux brins du bracelet afin de les assembler l'un à l'autre. Il est visible que la boucle peut être déplacée facilement sur le brin intérieur 2 du bracelet. Grace à cette possibilité de déplacement de la boucle, celle-ci peut toujours être positionnée à l'opposé de la montre. Ensuite, pour fermer le bracelet, le brin extérieur 1 est engagé dans la boucle comme indiqué en figure 2 et il est fixé au bouton 5 par un de ses trous 6. La figure 3 montre que le bouton 5 comporte deux saignées 7 prévues respectivement pour retenir les brins intérieur et extérieur du bracelet sur ce bouton. Lorsque le brin extérieur 1 est engagé dans la boucle comme indiqué en figure 2, il suffit de le pincer entre deux doigts et de l'introduire dans le dégagement 8 prévu sous chacune des deux proéminences 9 de la boucle comme indiqué en figure 3. Ces dernières empêchent le brin extérieur 1 de se détacher de manière intempestive de la boucle et maintiennent le bracelet fermement en place sur le poignet du porteur.

bouton (5) traverse les deux brins (1,2) dans les trous (6) de ceux-ci pour les assembler l'un à l'autre.

3. Bracelet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la boucle (4) comporte deux proéminences (9) délimitant entre elles et à leur partie inférieure un dégagement (8) maintenant le brin extérieur (1) fermement en place à l'état fermé du bracelet.

4. Bracelet selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bouton (5) comporte deux saignées (7) pour tenir en place les brins du bracelet à l'état fermé de celui-ci.

**Revendications**

1. Bracelet de montre à deux brins réglable selon le poignet du porteur, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (4) d'assemblage des brins (1,2) qui, à l'état fermé du bracelet se trouvent à l'opposé de la montre (3) sur le poignet du porteur.

2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens sont une boucle (4) munie d'un bouton (5) et en ce que lesdits brins (1,2) comprennent une pluralité de trous (6) sur leur ligne médiane lesdits trous permettant le déplacement de la boucle le long du brin intérieur (2) du bracelet afin de positionner la boucle à l'opposé de la montre, et en ce que le

FIG.1

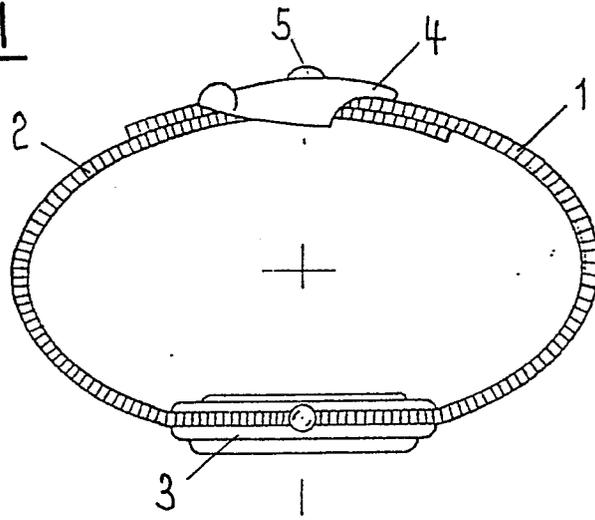


FIG.2

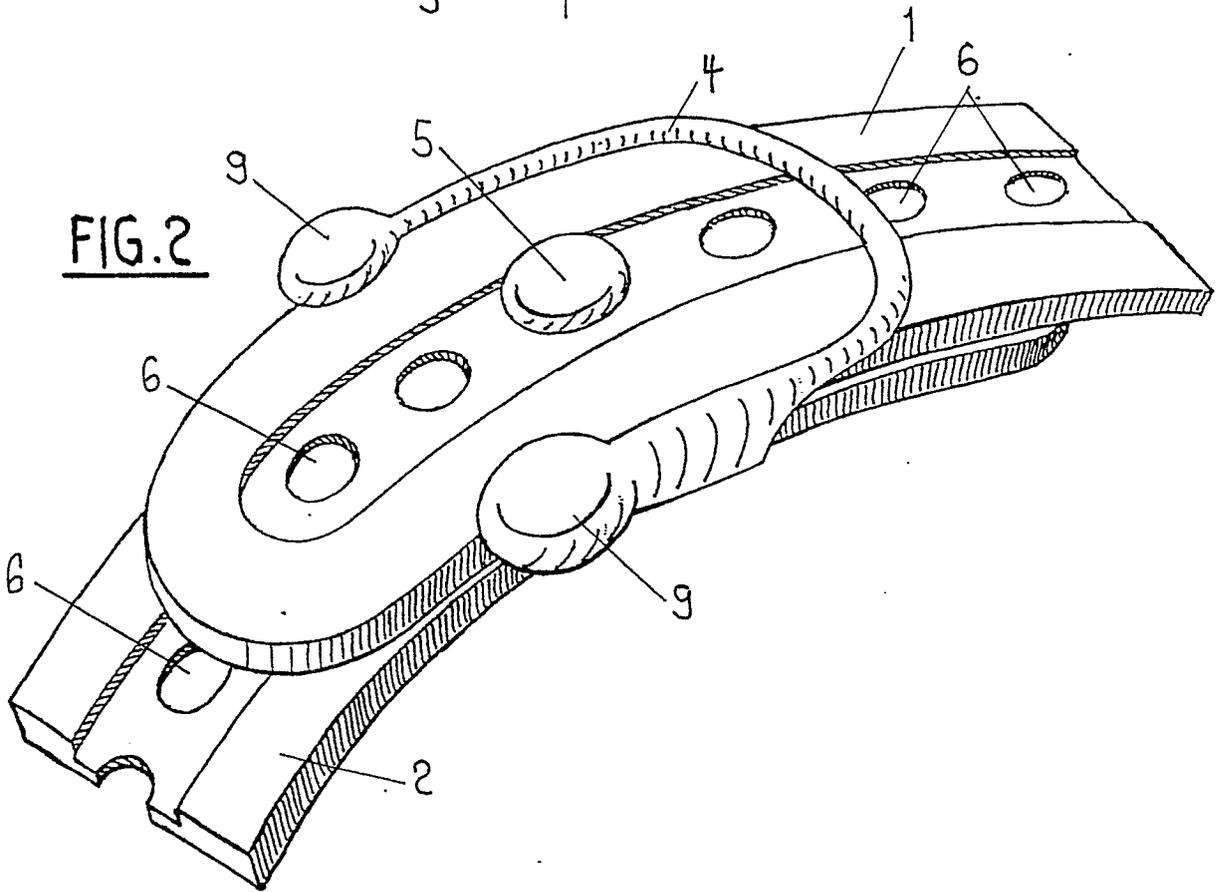
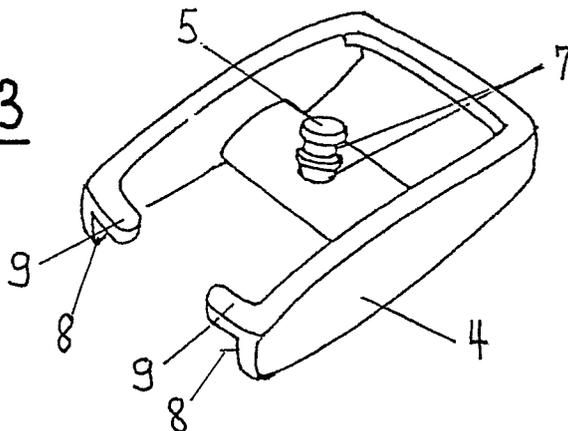


FIG.3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	CH-A-537168 (A. GATTLEN) * colonne 1, ligne 9 - colonne 2, ligne 4; figures 1-6 *	1	A44B11/22
Y	---	2	
Y	NL-A-104297 (VEREENIGDE NEDERLANDSCHE RUBBERFABRIEKEN) * colonne 2, ligne 21 - colonne 3, ligne 13; figures 1-4 *	2	
A	---	3, 4	
A	FR-A-2090172 (SCHEMA LIMITED) * page 3, ligne 33 - page 4, ligne 15; figures 1, 2 *	2-4	
A	FR-A-1376719 (S. I. T. E. C.) * page 2, colonne 2 - page 3, colonne 1; figures 1-4 *	2, 4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A44B A44C A43C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 JUILLET 1989	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrièrè-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			